



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haut-Rhin



Division
du 1^{er} degré

Bureau de la gestion collective

Dossier suivi par
Aline MARECHAL
Leslie QUIRIN

Colmar
Téléphone
03 89 21 56 40
03 89 21 56 19
Mél.

i68d1@ac-strasbourg.fr
leslie.quirin@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
52-54
Avenue de la République
B.P.60092
68017 Colmar cedex

Colmar, le 16 juin 2017

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Mesdames les institutrices et messieurs
les instituteurs,
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles du Haut-Rhin,

Objet : Quatrième appel à candidature sur postes à exigences particulières - Rentrée 2017

Les modalités de candidature

Les postes à exigences particulières et les postes à profil sont des postes pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat est recherchée.

Ces postes sont traités en dehors du mouvement intra-départemental, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les enseignants peuvent postuler. Ils ne peuvent donc pas être obtenus dans le cadre des phases du mouvement ordinaire.

Lors de la publication de l'appel à candidature, les candidats intéressés par l'un des postes enverront une copie de leur dernier rapport d'inspection, ainsi qu'une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis.

Tous les candidats ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription seront invités à se présenter devant une commission d'entretien.

Important : la candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que **tout enseignant qui postule à un poste à profil où à exigences particulières, et dont la candidature serait retenue, ne peut pas refuser d'être affecté sur ce poste.**

La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis, et sous réserve de validation par les instances paritaires. Les enseignants titulaires souhaitant s'essayer à un poste à profil pourront être nommés à titre provisoire en affectation à l'année (AFA). **Leur poste d'origine leur sera réservé pendant la durée maximale d'une année, sous réserve qu'ils en fassent la demande lors de leur candidature.**

Les postes à exigences particulières

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de la détention de titre(s) ou de diplôme(s) ou de la possession d'une compétence ou d'une expérience particulière.

Pour les postes justifiant d'un titre, diplôme ou d'une liste d'aptitude, priorité sera donnée aux candidats détenteurs de ces pré-requis.

Le départage des candidats ayant eu un avis favorable de la commission d'entretien se fera au barème.

Dans le souci de constituer un vivier de personnel et d'alléger la procédure, **l'avis favorable de la commission reste valable pendant trois années scolaires.**

Deux catégories de postes peuvent être distinguées :

► **les postes justifiant d'un pré-requis (titres, diplômes ou liste d'aptitude) :**

- conseillers pédagogiques,
- directions d'écoles entièrement déchargées (hors REP et REP+),
- Unité locale d'inclusion scolaire (ULIS) en collège et lycée,
- Unité pédagogique d'élèves arrivants allophones (UPE2A)
- enseignant en service de psychiatrie infanto-juvénile
- dispositif relais,
- unité d'enseignement autisme
- classe externalisée de La Ferme (dispositif de remédiation scolaire)
- enseignant mis à disposition de la MDPH (instructeur)
- assistant technique Aide Handicap Ecole, chargé de mission AVS, chargé de mission Troubles spécifiques des apprentissages
- ULIS passerelles
- centre éducatif fermé
- classes spécialisées en ITEP (Saint-Jacques à Illzach, La Forge à Wintzenheim)

► **les postes nécessitant une compétence ou une expérience particulière :**

- professeur ressource pour le numérique éducatif (PRNE)
- un maître/deux langues (Langue et Culture régionale)
- 8h allemand
- classes accueillant des moins de 3 ans (TPS)
- classes passerelles
- secrétaire de commission départementale des enseignements adaptés (CDOEA)
- assistant de prévention
- classes à horaires aménagés musicales (CHAM) et classes maîtresses
- enseignants du dispositif « CP dédoublés »

Les postes vacants

Tout poste sur lequel ne serait pas nommé un enseignant à titre définitif est considéré comme vacant pour la rentrée 2017.

Les enseignants nommés actuellement sur un des postes listés ci-dessous, et qui souhaitent être reconduits dans leurs fonctions au 1^{er} septembre 2017, doivent en faire la demande sous couvert de leur IEN.

Le maintien et/ou la titularisation sur le poste se fera à titre provisoire ou définitif, sous réserve :

- que le candidat possède les titres requis (pour les postes justifiant d'un titre/diplôme/liste d'aptitude)
- qu'il en ait fait la demande par écrit
- que son IEN ait émis un avis favorable
- et qu'aucun autre candidat possédant les titres requis n'ait postulé sur le poste lors de cet appel à candidature.

Vous trouverez ci-dessous la liste des postes vacants, et en annexe les fiches de postes correspondantes.

<p>La date limite de retour des candidatures à la Division du 1^{er} degré est fixée au 22 juin 2017 délai de rigueur.</p>

POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES

I/ Enseignement à projet spécifique

➤ **Classes pour l'accueil des élèves de moins de 3 ans**

- Ecole la Fontaine MULHOUSE

➤ **Classe à horaires aménagés musique**

- EEPU Brossolette MULHOUSE 1

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter madame Millerand inspectrice de la circonscription de Mulhouse 2

III/ Postes d'animation et d'aide à l'encadrement

➤ **Conseillers pédagogiques**

- Conseiller pédagogique auprès de Mme l'Inspectrice d'Illfurth

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire du CAFIPEMF.

IV/ Postes du dispositif « CP dédoublés »

➤ Réseau Collège Molière Colmar : 3 postes

➤ Réseau Collège Bourtzwiller Mulhouse : 3 postes

➤ Réseau Collège François Villon Mulhouse : 4 postes

➤ Réseau Collège Jean Macé Mulhouse : 3 postes

➤ Réseau Collège Kennedy Mulhouse : 3 postes

➤ Réseau Collège Saint Exupéry Mulhouse : 1 poste

➤ Réseau Collège Wolff Mulhouse : 1 poste



Anne-Marie Maire

ANNEXE – FICHES DE POSTE

N° 1- CONSEILLER PEDAGOGIQUE

Fonctions à exercer :

- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, les aider et les conseiller
- apporter son soutien aux candidats au CAFIPEMF et CAPA-SH
- apporter son aide aux équipes enseignantes (projets d'écoles, contrats de réussite)
- seconder l'IEN dans son rôle d'information et de formation
- assurer des missions pédagogiques
- procéder à des actions d'évaluation
- mettre en œuvre des partenariats

Compétences demandées :

- bonne connaissance de l'institution scolaire, capacité d'analyse et de réflexion
- aptitude à travailler en équipe
- sens de l'écoute et du dialogue
- aptitude à hiérarchiser les tâches
- aptitude à organiser, planifier
- bonne maîtrise de l'outil informatique
- disponibilité

Pour tout renseignement complémentaire concernant les postes de conseiller pédagogique, veuillez contacter monsieur RIBER – IENA adjoint à l'inspectrice d'académie - Tél. : 03 89 21 56 15.

N°2 - ENSEIGNANT EN CHARGE D'UNE CLASSE ACCUEILLANT DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Il s'agit d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistique, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

Cette scolarisation constitue la première étape d'un parcours scolaire et l'école ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants. Pour remplir cette fonction appel est fait à des professeurs des écoles motivés par cet enjeu.

Mission de l'enseignant

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. A ce titre, l'enseignant sera particulièrement chargé :

- de mettre en œuvre le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans sous l'autorité de l'inspection de l'éducation nationale,
- d'établir une relation de confiance avec les familles,
- de travailler en partenariat avec les services « petite enfance » (Caf, PMI, collectivités territoriales, services de l'Etat chargés des questions de petite enfance),
- d'évaluer le projet mis en œuvre.

Compétences spécifiques requises

- connaissance des besoins éducatifs du très jeune enfant,
- connaissance de la psychologie des 0-6 ans,
- connaissance du contexte social, économique, culturel et linguistique des familles concernées,
- capacité à conduire une action éducative pensée dans la durée et structurée au quotidien,
- capacité à impliquer les parents dans le projet d'accueil et de scolarisation de leur enfant,
- capacité à entretenir des relations partenariales avec les autres services de la petite enfance,
- capacité d'utiliser les résultats des recherches scientifiques internationales.

Qualités spécifiques requises

- bienveillance et attention à l'égard des très jeunes enfants,
- ouverture d'esprit,
- esprit d'entreprise et d'innovation,
- qualités relationnelles. Pour tout renseignement complémentaire veuillez prendre contact avec Mme Corinne GENTILHOMME - IEN en charge du dossier – Tél. : 03.89.68.05.78.

N°3 – ENSEIGNANT DU DISPOSITIF « CP dédoublé »

Le maître « CP dédoublé » exerce au sein d'une école en REP+ dans une des deux situations suivantes selon le dispositif mis en place dans l'école :

- soit en responsabilité au sein d'une classe de 12 élèves de CP ;
- soit dans le cadre du fonctionnement dans lequel trois enseignants ont la responsabilité de deux classes de 25 élèves de CP chacune. Son action est prioritairement centrée sur les enseignements fondamentaux : lire, dire, écrire, compter, respecter autrui ; elle vise à atteindre l'objectif « 100% de réussite au CP ».

Tout professeur des écoles motivé peut se porter candidat, qu'il exerce déjà dans l'école souhaitée ou non. Une expérience du travail au sein du cycle 2 et dans un réseau éducation prioritaire peut constituer un atout.

Compétences

- bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération au cycle 2 ;
- bonne connaissance des processus d'apprentissage. ;
- bonne capacité à prendre en compte les besoins divers des élèves, à identifier les obstacles ;
- bonne capacité d'adaptation et de travail en équipe.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les maîtres « CP dédoublé », veuillez contacter Monsieur RIBER – Adjoint en charge du 1^{er} degré - Tél. : 03 89 21 56 15.